

Toutefois, la stabilisation politique dépendra de l'amélioration plus ou moins rapide de la situation économique. C'est, j'en suis sûr, le désir de tous les Canadiens de voir leur gouvernement appuyer à fond ces hommes politiques, amis de la démocratie, qui ont survécu aux camps de concentration ou qui ont vu à la survivance de l'idée de liberté chez les partisans de la résistance. Le succès ou l'échec de ces chefs démocrates dépendra largement de la solution des problèmes économiques de l'Europe. L'article 22 du mémoire soumis par le Canada à la réunion des suppléants spéciaux réclame l'institution à brève échéance d'une commission économique de l'Europe. Elle fait remarquer qu'une telle proposition a été faite à l'ONU mais que celle-ci ne lui a pas donné suite. Cette commission, dit-elle, constituerait, par exemple, un organisme servant à intégrer l'effort industriel allemand dans l'économie générale de l'Europe. Nous pouvons approuver une telle idée, mais l'allusion faite dans l'exposé est vague et semble ne proposer que des fonctions fort limitées à la commission. Il nous faut quelque chose de plus complet, un service d'organisation économique, incorporé et responsable au conseil économique et social des Nations Unies, l'organisme qui, étant donné ses obligations en vertu de la Charte et ses institutions spécialisées, est le plus apte à entreprendre cette tâche essentielle.

Le conseil, s'occupant de par ses fonctions des conditions économiques et sociales dans l'univers, serait le mieux en état de faire des recommandations relativement au niveau économique et le niveau de vie qu'on pourrait attribuer à l'Allemagne, afin de l'empêcher d'être indéfiniment un centre de marasme économique, en d'autres termes, afin qu'elle ne reste ou ne devienne pas un pays de taudis.

Cependant, l'étude de la situation économique allemande soulève l'importante question du genre d'activité économique qu'on permettra et encouragera. Avant la guerre, l'industrie allemande était hautement organisée et centralisée en puissants monopoles, trusts et cartels privés. L'accord de Potsdam stipule qu'on doit les éliminer. Depuis lors, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fait connaître leur commune intention de détruire ces puissantes et dangereuses conséquences de l'entreprise privée.

Le Canada, dans ses observations, réclame la suppression de ces monopoles. Mais c'est sur ce point qu'il existe des divergences fondamentales entre les nations. Les Etats-Unis, et probablement aussi notre gouvernement, sont convaincus qu'on peut diviser ces monopoles en de petites unités compétitrices.

Cependant, aux Etats-Unis pas plus qu'au Canada, les lois contre les cartels comme notre loi des enquêtes sur les coalitions et le *Sherman Anti-Trust Act* de nos voisins n'ont empêché de puissantes industries de constituer des monopoles et des cartels.

Il est vraiment grotesque de vouloir désorganiser n'importe où des unités de production massive alors que les conditions nous commandent dès maintenant d'adopter des moyens de rendre la production le plus efficace possible. Les économistes européens conviennent tous que l'unique moyen de supprimer les consortiums allemands d'avant-guerre, c'est de les socialiser. Le ministre britannique des Affaires étrangères disait le 23 octobre dernier aux communes anglaises :

Il nous faut considérer également la propriété des industries de base en Allemagne. Elles appartenaient naguère à des magnats associés de près à la machine militaire allemande, qui ont financé Hitler et qui, dans deux guerres, ont été intimement mêlés à la politique d'agression allemande.

Nous ne tenons pas du tout à ce que ces gens, ou d'autres du même acabit, reprennent une position dont ils ont abusé avec de si funestes conséquences. A titre provisoire, nous avons donc assumé la possession et le contrôle des industries houillère et sidérurgique et les avons confiées à l'administration du commandant en chef. Nous en ferons bientôt autant de l'industrie chimique lourde et de l'industrie du génie mécanique. Nous voulons que désormais ces industries soient possédées et dirigées par le public. Quelle forme prendra cette propriété et cette régie, c'est ce qu'on est en train de mettre au point. Il faut que ces industries soient remises aux mains du peuple allemand, qui les administrera mais sous une surveillance internationale qui les empêchera d'en faire encore une fois une menace pour leurs voisins.

Voilà une façon pratique d'aborder le problème, qui,—malgré des différences de conception, et à la suite des conditions suscitées par Hitler et les grands industriels qui l'ont appuyé,—constitue maintenant l'unique solution possible.

Les propriétaires privés de l'industrie allemande, même ceux qui n'ont pas été d'authentiques criminels de guerre, ont perdu tous droits à leur propriété. Cette propriété, il faut maintenant la confier au public, la surveiller puis l'employer à reconstruire l'Europe dévastée et, en définitive, à répondre aux communs besoins de l'humanité. Telle est la politique que le Canada devrait appuyer. Nous devrions donc insister sur l'exécution immédiate de l'article 14 de l'accord de Potsdam, ainsi conçu :

Durant la période d'occupation, l'Allemagne sera censée être une entité économique unique.

Suit l'exposé de programmes uniformes pour les mines, la production, l'agriculture, la sylviculture, les pêcheries, pour les salaires, les prix et le rationnement, pour la monnaie et